

BTSA ANALYSE, CONDUITE & STRATÉGIE de l'ENTREPRISE AGRICOLE

Arrêté de création du 16 juin 2014 (Parution au JO du 28 juin 2014)

QUELS MÉTIERS ?

- ◆ Création ou reprise d'exploitation agricole en bénéficiant des aides à l'installation (individuel, hors cadre familial, EARL, GAEC...)
- ◆ Gérant, chef de culture ou responsable d'élevage.
- ◆ Métiers du para-agricole.

POURSUITE D'ÉTUDES

- ◆ Certificat de spécialisation.
- ◆ Licence.
- ◆ École d'ingénieurs

PUBLIC CONCERNÉ & CONDITIONS D'ADMISSION

La formation est accessible :

- ◆ Par la voie de l'apprentissage aux candidats post bac jusqu'à 29 ans révolus ayant signé un contrat d'apprentissage en exploitation agricole.
- ◆ Par la voie de la formation professionnelle continue aux candidats engagés dans la vie professionnelle ou demandeur d'emploi.

Avant l'entrée en formation, le candidat doit :

Apprentissage	Formation continue
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Soit être titulaire du baccalauréat technologique, professionnel ou général. ◆ Soit être titulaire du brevet de technicien agricole ou du brevet de technicien. ◆ Soit être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 4 enregistré dans le répertoire des certifications professionnelles de la Commission nationale de la certification professionnelle. ◆ Soit être titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires. ◆ Soit avoir accompli une scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et dont les aptitudes auront été reconnues suffisantes par la commission d'admission de l'établissement. ◆ <i>ACSE en 1 an : être titulaire d'un diplôme agricole de niveau 5 (BTSA PA, PV...) ou si diplôme « voisin » sur décision de la DRAAF.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ candidats titulaire d'un diplôme d'état d'enseignement général, technologique ou professionnel de niveau 4 (type BAC). ◆ ET engagés dans la vie professionnelle ou demandeurs d'emploi et justifiant d'au moins deux années d'activité professionnelle à temps plein ou équivalent.

CONDITIONS MATÉRIELLES

Apprentissage	Formation continue
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Rémunération assurée par l'employeur, comprise entre 27 % et 100 % du SMIC selon l'âge et l'année de formation de l'apprenti. ◆ Possibilité d'obtenir différentes aides en fonction de sa situation (aide au permis, aides régionales, cartes d'étudiants des métiers...) 	<p>Selon la situation du candidat</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ La rémunération au titre de la formation professionnelle est possible : Pôle Emploi selon la réglementation en vigueur. ◆ Le coût de la formation peut être pris en charge en partie ou totalité par Pôle Emploi, Transition Pro, le CPF et les organismes concernés selon la réglementation en vigueur.

FICHE RNCP 38650

NIVEAU 5

DÉLIVRÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

APPRENTISSAGE 2 ANS
INSCRIPTION SUR
PARCOURSUP

APPRENTISSAGE 1 AN OU
FORMATION CONTINUE
ADMISSION SUR DOSSIER ET
ENTRETIEN INDIVIDUEL DE
POSITIONNEMENT



POSSIBILITÉ DE
RESTAURATION ET
D'HÉBERGEMENT SUR
DEMANDE

RÉSULTATS

- ◆ Taux de réussite aux examens :
 - En 2 an : 85%
 - En 1 an : 100%
 - En FC : 100%
- ◆ Taux de satisfaction : 87,80 %
- ◆ Taux de poursuite d'études :
 - En App : 20%
 - En FC : NC
- ◆ Taux d'insertion professionnelle à 6 mois :
 - En App : 76,67%
 - En FC : 100%
- ◆ Taux d'abandon en cours de formation : 11,62 %
- ◆ Taux de rupture du contrat d'apprentissage : 3,48%

DURÉE

La formation débute fin août et se termine en juin avec des alternances par périodes de 2 à 3 semaines.

- ◆ **Contrat d'apprentissage en 2 ans :**
 - ◇ Centre : 1350 heures (38 semaines)
 - ◇ Entreprise : 2310 heures (66 semaines dont 10 de congés payés).
- ◆ **Contrat d'apprentissage en 1 an :**
 - ◇ Centre : 675 heures (20 semaines)
 - ◇ Entreprise : 1120 heures (32 semaines dont 5 de congés payés).
- ◆ **Formation continue :**
 - ◇ Centre : 1350 heure (38 semaines)
 - ◇ Entreprise : 210 heures réparties sur 6 semaines par périodes de 1 à 2 semaines.

OBJECTIFS

La liste des capacités à acquérir sont les suivantes, suivant le référentiel de certification :

- ◆ S'exprimer, communiquer et comprendre le monde.
- ◆ Développer le savoir-être en entreprise.
- ◆ Communiquer dans une langue étrangère.
- ◆ Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser.
- ◆ Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique, adaptés au traitement de données.

Les apprentis en 1 an sont dispensés des capacités ci-dessus.

- ◆ Prendre en compte le contexte pour orienter l'activité agricole.
- ◆ Assurer la gestion économique, financière et humaine de l'entreprise agricole dans une perspective de durabilité.
- ◆ Raisonner une stratégie de l'entreprise agricole conciliant compétitivité et respect de l'environnement .
- ◆ Conduire des systèmes biotechniques innovants dans une perspective de durabilité.
- ◆ Mobiliser les acquis du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle.

CONTENU de FORMATION

Une formation modularisée : des temps forts dans les matières professionnelles

- ◆ 200 h de gestion sur les 2 ans.
- ◆ 160 h de Productions Animales & de Productions Végétales sur les 2 ans.
- ◆ Filières, agrosystème, bio-innovation.
- ◆ De nombreux cas concrets pour mettre en pratique la théorie.
- ◆ Des visites et interventions de professionnels.
- ◆ Des créneaux avec un formateur, réservés à l'écriture du rapport de stage et à la préparation aux examens.

ÉVALUATION - VALIDATION

Le diplôme est obtenu :

- ◆ D'une part, en contrôle continu en cours de formation (CCF) et sous contrôle d'un jury.
- ◆ D'autre part, par une évaluation terminale constituée de 2 épreuves :
 - ◇ Expression française et culture socio-économique (**sauf pour les apprentis en 1 an**)
 - ◇ Diagnostic et projet d'entreprise, analyse de situations professionnelles, capacité à faire face à des situations nouvelles (accompagnement par un tuteur tout au long de la formation).

L'EXPLOITATION DE STAGE
EST LE SUPPORT
PRIVILÉGIÉ D'ACQUISITION
DES CAPACITÉS

LE MAÎTRE DE STAGE EST
PARTIE PRENANTE DANS LA
FORMATION DE SON
STAGIAIRE

MIL
(Modèle d'Initiative Locale)

« PARCOURS A
L'INSTALLATION D'UN
JEUNE AGRICULTEUR »

Les apprentis en 1 an sont
dispensés de l'évaluation mais
participent aux rencontres avec
les professionnels.



L'ÉVALUATION TERMINALE
SE DÉROULE DANS UN
CENTRE D'EXAMEN AUTRE
QUE LE CENTRE DE
FORMATION

TARIF

APPRENTISSAGE :
FINANCEMENT PAR LES
OPCO.

FORMATION CONTINUE
SUR DEMANDE.

CFAA du Doubs
CFPPA de Chateaufarine
10 rue François Villon
25000 Besançon
Tél : 03 81 41 96 40

cfa.doubs@educagri.fr
cfppa.chateaufarine@educagri.fr
chateaufarine.educagri.fr

Responsables de formation :

Améline Prillard et Cédric Terraz.
ameline.prillard@educagri.fr
cedric.terraz@educagri.fr

Pour les personnes en situation
de handicap, contacter :
refhandi.chateaufarine@educagri.fr



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

